

PRÉAVIS N° 46

AU CONSEIL COMMUNAL

Avec clause d'urgence

Rives du lac

Demande de crédit de CHF 171'000.- TTC pour le renforcement des rives du lac

Délégué municipal : M. Olivier Mayor

Nyon, le 19 mars 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Les murs et enrochements sur les rives du lac Léman ont une fonction de soutènement et évitent les instabilités de terrain. Néanmoins, sous l'action érosive des vagues, du froid et du vent, ces enrochements ont tendance à s'abîmer, voire s'affaisser. Les conditions météorologiques extrêmes de ces deux dernières années ont accentué ces phénomènes ; en particulier celles de ces deux derniers mois (gel-dégel, forte houle).

Aujourd'hui, trois secteurs des rives du lac présentent des faiblesses sur lesquelles il est nécessaire d'intervenir sans tarder, ce qui constitue la raison de ce préavis déposé avec clause d'urgence.

Le présent préavis concerne les travaux d'entretien et de renforcement des rives du lac, explicités au chapitre suivant.

2. Description du projet

Situation

Trois zones appartenant à la Commune de Nyon sont présentées sur le plan ci-dessous, et doivent faire l'objet d'entretien et de renforcement des enrochements et des murs :



Situation des zones d'intervention

Description :

- Zone 1 – parcelle n° 527: Quai Louis Bonnard, longueur d'environ 50 mètres, renfort des berges lacustres. Il s'agit de mettre en place des enrochements d'une à deux tonnes pour renforcer l'existant.
- Zone 2 – parcelle n° 528: Route de Genève 4, longueur d'environ 80 mètres, renfort des berges lacustres – remise en état de la protection identique à l'existant. Les travaux consistent également à mettre en place des enrochements avec des pieux métalliques pour fixer l'existant.
- Zone 3 – parcelle n° 5001 : Outre le Boiron (Mur en face de l'UEFA), réfection totale des fondations du mur, et reconstruction localisée de l'ouvrage de soutènement. Il s'agit de la création d'une semelle en béton armé sous quai en maçonnerie repris en sous-œuvre.

La zone 3 a été particulièrement touchée par les effets de gel-dégel de cet hiver. Il est important d'agir rapidement, le mur s'écroulant comme le démontrent les photos suivantes :



Trou dans le mur devant l'UEFA créé à cause du gel-dégel de février 2012 – état début mars 2012

↔ : zone instable (fléchissement du mur sur quelques dizaines de mètres)

Calendrier

Chaque année, le niveau du lac Léman est abaissé d'environ 50 cm entre mi-mars et mi-avril. Cette année, année bissextile, le niveau d'eau va baisser de 75 cm. Ensuite, l'eau met environ deux mois à atteindre son niveau maximal. Le niveau particulièrement bas des eaux du lac rendra plus aisé les travaux d'entretien des enrochements et de réparation du mur de soutènement.

Il est prévu d'effectuer ces travaux (durée d'environ une semaine par zone) dès l'acceptation du crédit de réalisation par le Conseil communal.

3. Incidences financières

Travaux d'entretien et renforcement des berges :

- Zone 1 et 2 - Quai Louis Bonnard et route de Genève :	CHF	88'200.00
- Zone 3 - Outre le Boiron (Mur en face de l'UEFA) :	CHF	48'100.00
- Honoraires d'ingénieur civil :	CHF	2'000.00
- Divers et imprévus :	CHF	20'000.00
	CHF	158'300.00 (HT)
TVA 8 %	CHF	12'664.00
TOTAL	CHF	171'000.00 (TTC)

Le canton subventionne à hauteur d'environ 60% ces travaux. L'investissement net à la charge de la commune sera d'environ CHF 68'400.- TTC.

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

Il est nécessaire d'intervenir au plus vite sur les rives en mauvais état afin d'éviter des surcoûts pour leur réfection totale. Par ailleurs, ces projets bénéficient de subventions cantonales.

4.2. Dimension sociale

Il s'agit d'éviter tout risque d'écroulement total des zones à entretenir afin d'assurer la sécurité des piétons.

4.3. Dimension environnementale

Les enrochements permettent de préserver les berges de toute action érosive, et d'offrir une zone tampon entre le milieu aquatique et le terre plein.

5. Conclusion

La clause d'urgence est aujourd'hui appliquée, car la dégradation des enrochements des rives du lac s'est fortement accentuée lors de cet hiver, notamment à la période de froid de février 2012, au surplus très venteux. Il est donc nécessaire d'agir au plus vite, et de profiter de l'abaissement du niveau du lac pour effectuer ces travaux dans les meilleures conditions.

NYON - PRÉAVIS N° 46 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 46 concernant une demande de crédit de CHF 171'000.- TTC pour le renforcement des rives du lac,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de renforcement des rives du lac ;
2. de lui accorder un montant de CHF171'000.- TTC qui sera porté au compte n° 9143.20 "dépenses du patrimoine administratif", dépenses amortissables en 10 ans.
3. La subvention du Canton de Vaud, à hauteur de 60 %, soit CHF 102'600.-, sera versée sur le compte no° 9143.20 "dépenses du patrimoine administratif", dépenses amortissables en 10 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 mars 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Le Secrétaire :

D. ROSSELLAT



C. GOBAT

Annexe :

- Fiche d'investissement

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Olivier Mayor
Date	Lundi 26 mars 2012 à 20H00
Lieu	Service des affaires sociales, de l'éducation et de la jeunesse, Rue des Marchandises 17, 2 ^e étage

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 46 / 2012

Rives du Lac

Date: Nyon le

19.03.2012

Demande de crédit de CHF 171'000.-- TTC

Situation des préavis au 19.03.2012			2007	2008	2009	2010	2011	2012				
Total des préavis votés par le Conseil Communal			11'435'780	15'096'800	16'926'760	6'905'181	12'753'520	3'824'700				
Situation des emprunts au 19.03.2012			2007	2008	2009	2010	2011	2012	Cautionnements et garanties			
Plafond d'emprunt selon préavis No. 27 adopté le 12.12.2011							225'000'000	225'000'000	Plafond (préavis No.27)	24'200'000		
Emprunts au 1er janvier			126'692'231	131'225'479	141'053'013	140'793'357	137'966'600	122'883'270	Engagé	-11'265'799		
Evolution des emprunts durant la période +/-			4'533'248	9'827'534	-259'656	-2'826'757	-15'083'330	0	Caution demandée	0		
Emprunts fin période/date du jour			131'225'479	141'053'013	140'793'357	137'966'600	122'883'270	122'883'270	Disponible	12'934'201		
Dépenses d'investissement			Estimation des dépenses d'investissements nets					Estimation amort. + entretien				
			CHF TTC	2012	2013	2014	2015	TOTAL	Durée ans	Montant Amortiss.	Entretien annuel	
Descriptif/Libellé												
Entretien et renforcement des berges			171'000	171'000	0	0	0	171'000			0	
Participation du canton (60%)			-102'600	-102'600				-102'600			0	
Total de l'investissement			68'400	68'400	0	0	0	68'400	10	6'840	0	
Financement du préavis												
Budget de fonctionnement:												
Trésorerie courante												
Investissement:												
Trésorerie/Emprunts dont			68'400									
Estimation des coûts d'exploitation												
Libellé / années			2012	2013	2014	2015	2016	2017				
Coût total d'exploitation			8'892	8'688	8'483	8'277	8'072	7'866				
Intérêts en % 3.00%			2'052	1'847	1'642	1'436	1'231	1'026				
Entretien			0	0	0	0	0	0				
Amortissements			6'840	6'840	6'840	6'840	6'840	6'840				
Personnel supp. en CHF			0	0	0	0	0	0				
Personnel supp. en EPT			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Economies / Recettes			0	0	0	0	0	0				
			0	0	0	0	0	0				
Coûts nets d'exploitation			8'892	8'688	8'483	8'277	8'072	7'866				